

## Les nouveautés du 1er février



Les nouveautés du 1er février

Chaque premier du mois, plusieurs mesures entrent en vigueur. Ce samedi 1er février n'échappe pas à la règle. Augmentations, diminutions, réglemations, ces mesures impactent la vie de tous les citoyens et affectent directement le pouvoir d'achat des ménages. Certaines sont prévues depuis plusieurs mois, il est toujours bon de les rappeler.

### Épargne

Le taux de rémunération du Livret A va passer de 0,75 % à 0,50 %, son plus bas niveau historique. Compte tenu de l'inflation à plus de 1 %, un épargnant ayant placé 4 800 euros, soit l'encours moyen du Livret A, perdra 12 euros par an, a calculé Le Monde.

Le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), subit la même baisse. Le taux du Compte épargne logement (CEL) passe lui de 0,50 % à 0,25 %. Et celui du Livret d'épargne populaire (LEP) tombe de 1,25 % à 1 %.

### Les tarifs de l'électricité augmentent

Les tarifs réglementés de l'électricité augmentent de 2,4 % pour les particuliers et les petits professionnels. La Commission de régulation de l'électricité et le ministère de la Transition écologique et solidaire évaluent le coût de cette hausse à 21 € par an sur la facture moyenne d'un particulier.

### Les tarifs du gaz diminuent

Les tarifs réglementés du gaz baissent de 3,3 %, hors taxes, par rapport au barème en vigueur depuis le 1er janvier. Dans le détail, la baisse est de 0,9 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 3,5 % pour ceux qui se chauffent au gaz et de 2 % pour ceux qui ont un double usage (cuisson et eau chaude). Selon le communiqué de la Commission de régulation de l'énergie. Depuis le 1er janvier 2019, la baisse atteindrait 14,7 %.

### Les péages d'autoroutes plus chers

La hausse est en moyenne de 0,86 % pour les concessionnaires historiques (APRR, AREA, ASF, Cofiroute, Escota, Sanef et SAPN). L'augmentation va de 0,71 % chez Cofiroute à 1,07 % chez AREA, selon le ministère des Transports cité par Le Monde. Le surcoût est plus important encore sur les concessions récentes : 1,59 % en moyenne.

### Les tarifs des taxis à la hausse

Le prix minimal de la course passe de 7,10 € à 7,30 €. Le coût de la prise en charge, jusque-là plafonnée à 4,10, augmente légèrement à 4,18 €. Le kilomètre parcouru coûte désormais 1,12 €, hors majorations.

### Coup de pouce pour l'Euromillions

Le gain maximal de l'Euromillions plafonnait à 190 millions d'euros depuis 8 ans. La loterie européenne, à laquelle les joueurs de neuf pays peuvent participer, passe désormais à 200 millions d'euros. Un "méga jackpot" de 130 millions d'euros de plus. L'aubaine se produira trois fois l'an contre deux par le passé. Le premier tirage aura lieu le vendredi 7 février. Les chances d'emporter le jackpot ne varient pas : 1 chance sur 139 millions.